Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2015) **Heft:** 2083

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

apprécier l'efficacité de telles démarches? Un petit verre, une conversation amicale et brève n'apportent pas grand-chose. On se fait plaisir entre amis. On peut douter qu'un buffet dînatoire soit utile à influencer les décisions fédérales.

Mais il y a loin de là à affirmer que ce déplacement commun dans la Berne fédérale fournit la preuve du dynamisme de la Métropole lémanique! Cette appellation reste un simple logo pour se positionner dans le contexte de concurrence qui se développe entre les grandes régions européennes et suisses.

Nous avions dressé un premier bilan de la Convention signée en 2011 par les deux gouvernements et visant à créer cette Métropole lémanique (DP 2011). A parcourir son site web, on constate la permanence des thèmes abordés: médecine,

formation universitaire, transports, fiscalité. Celui de la défense des fédérations sportives et des organisations internationales a par contre disparu de l'écran. Ces préoccupations sont légitimes, mais ne font pas pour autant sens pour fonder l'existence d'une métropole intercantonale.

La Métropole lémanique est toujours sans organisme de coordination horizontale, nécessaire à son pilotage politique. Il n'est nullement envisagé d'y associer les principales communes, comme c'est le cas dans les régions métropolitaines de Berne et Zurich. Et on attend toujours des propositions concrètes en vue de la création de cette structure de collaboration (organes, budget, thèmes d'action).

La visite des sites de la <u>Région</u> capitale suisse et de la

Metropolitan Konferenz Zürich est cruelle. Ils témoignent d'un véritable dynamisme en matière d'organisation politique et de développement territorial. Le site lémanique, lui, illustre une coquille vide.

Les deux cantons n'envisagent toujours pas de traiter de manière concertée les questions de l'aménagement, du logement, de la protection de l'environnement, de l'intégration sociale. Pour leur développement territorial, ils se voient bien plus en cantons concurrents que complémentaires.

Le déplacement à Berne des deux gouvernements vaudois et genevois, sous l'étendard métropolitain, constitue une simple opération de communication. Annoncée en 2011, la création de la Métropole lémanique est toujours dans les limbes.

Ce magazine est publié par <u>Domaine Public</u>, Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre <u>licence CC</u>: publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur <u>domainepublic.ch</u> pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un <u>don</u>.

Index des liens

Successions: après le fiscal, le civil!